

Droits d'entrée pour un nouveau souscripteur : notre approche transparente et coopérative

Notre foncière applique des droits d'entrée proportionnels au montant souscrit à notre capital.

Pourquoi des droits d'entrée ?

Ils nous permettent de :

- **Couvrir les frais** de commercialisation de nos parts sociales avec pour objectif que la levée de fonds ne pèse pas sur notre résultat ;
- **Garantir l'affection de l'intégralité du nominal de 1.000€ à l'immobilier à impact** et assurer une information transparente à nos investisseurs sur l'emploi de leur apport ;

Au-delà de nos efforts pour faire connaître notre action au grand public, de nouveaux souscripteurs nous sont présentés par des partenaires professionnels de la finance ou de l'immobilier. Parfois, ce sont nos associés, anciens ou nouveaux, qui jouent le rôle d'ambassadeur auprès de leur réseau.

Dans toutes ces situations de mise en relation, **nous réduisons de nos droits d'entrée pour valoriser le soutien et l'engagement de nos associés ambassadeurs et de nos partenaires**. La réduction est majorée quand notre partenaire est rémunéré, cela permet de limiter le cumul de frais pour notre nouvel associé.

Taux de droit d'entrée acquis

Situation	Taux
Par défaut, hors mise en relation	4%
Nouvel associé parrainé par un ambassadeur ou un partenaire non rémunéré	2%
Nouvel associé ambassadeur	2%
Intervention d'un tiers (CIF ou agent immobilier) rémunéré par le souscripteur	0%

Exemples concrets de réduction

Notre associé Olivier nous met en relation son amie Anne. Anne souscrit 10.000 € et ne paie que 2% de droits d'entrée acquis (200 € au lieu de 400 €).

Marie souscrit pour la première fois 5.000 € cette année. Elle nous met en relation avec son collègue Stéphane qui souscrit 10.000 € lui aussi pour la première fois en 2026. Ces deux nouveaux associés paient chacun 2% de droits d'entrée acquis soit respectivement 100 € et 200 €.

Une maison de gestion privée à mission nous met en lumière gracieusement auprès de ses clients qui bénéficient en retour à un taux réduit de 2% pour leurs souscriptions.